



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

Secrétariat Général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement

Correspondant : Joëlle FAVRE

Tél. 05.46.27.44.43

Fax. 05.46.27.46.16

joelle.favre@charente-maritime.gouv.fr

N° 547 DCAT/BE

La Rochelle, le **24 SEP. 2019**

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Monsieur le Maire
de Breuillet
Service urbanisme

à l'attention de M. Christophe DUMAS

Objet : élaboration du plan local d'urbanisme : mouvements d'espaces boisés classés au titre des articles L.113-1, L.121-27 et L.130-1 du code de l'urbanisme.

Réf. : votre lettre JL/CD/2019 en date du 26 juillet 2019.

P.J. : 1 rapport de la DREAL en date du 11 09 2019.

Lors de la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de la Charente-Maritime du 19 septembre 2019, à laquelle vous avez participé, les mouvements d'espaces boisés classés (EBC), initiés dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme ont été étudiés.

Après en avoir délibéré, l'instance départementale a émis un avis favorable sur la base du rapport, ci-joint, en date du 11 septembre 2019 rédigé par la DREAL.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET

En communication à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Rochefort
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine
- département aménagement et paysages